

## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 1 décembre 2023

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 1 décembre 2023

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Séance du vendredi 15 décembre 2023**

**POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS****Budget Primitif 2024 - Budget principal et établissements et services publics sociaux (Centre Maternel Porchefontaine et Maison Enfance Yvelines)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-2, L.3312-3, L.3312-4 et L.3312-7,

Vu l'article R. 314-36 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 décidant de voter le budget par nature,

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2022-CD-1-6939.1 en date du 24 juin 2022 relative au rapport annuel sur le développement durable,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 17 novembre 2023 n° 2023-CD-1-7687.1 relative à la tenue du Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 15 décembre 2023 n° 2023-CD-1-7764.1 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 15 décembre 2023 n° 2023-CD-1-7765.1 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 15 décembre 2023 n° 2023-CD-1-7835.1 relative à la fongibilité des crédits suite au passage à la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte le budget primitif 2024 du budget principal arrêté en dépenses et en recettes à 1 337 869 860,00 € en fonctionnement et à 442 186 652,19 € en investissement, tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

Adopte les budgets primitifs 2024 des budgets annexes des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération et arrêtés en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

<b>Budgets annexes</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Centre Maternel Porchefontaine	502 825 €	43 200 €
Maison de l'Enfance Yvelines	8 476 133 €	85 000 €

Fixe le volume d'emprunt à 170 551 623,32 €.

Approuve la constitution d'une provision de 250 000 € pour garanties d'emprunts et précise que cette provision sera plafonnée à hauteur de 2.5% de l'encours garanti (hors logements sociaux).

Précise que la provision sera ajustée chaque année sur la base de l'encours constaté au 31 décembre de l'année précédente.

Autorise le Président du Conseil Départemental à procéder, au titre de l'année 2024, à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

**Séance du vendredi 15 décembre 2023****Budget Primitif 2024 - Budget principal et établissements et services publics sociaux (Centre Maternel Porchefontaine et Maison Enfance Yvelines)**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Pierre Bédier

Secrétaire : Geoffroy Bax de Keating

Votent POUR (42) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boullaran, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Philippe Benassaya à Sonia Brau, Nicole Bristol à Julien Chambon, Anne Capioux à Nicolas Dainville, Pierre Fond à Pierre Bédier, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges, Laurent Richard à Richard Delepierre.

Transmission préfecture le : 19 décembre 2023

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20231215-lmc1147193A-BF-1-1

Du : 19 décembre 2023